

Demande de propositions - RFP

17 août 2022

Cher fournisseur,

Catholic Relief Services publie une demande de propositions (RFP) pour une entreprise qualifiée pour mener à bien la construction et la réhabilitation des blocs sanitaires dans les écoles ci-dessous. La RFP ci-jointe contient toutes les informations nécessaires pour les soumissionnaires intéressés.

N° de lot	Etablissement Scolaire	Adresse	Personne à contacter
LOT_1	CONSTRUCTION /REHABILITATION DES BLOCS SANITAIRES DANS LES ECOLES SUIVANTES : <ul style="list-style-type: none"> - COLLÈGE CHARLEMAGNE PERALTE(Moron) - L'ECOLE NATIONALE DE SAINT JOSEPH(Moron) 	<ul style="list-style-type: none"> - Centre-ville, commune Moron, Département de la Grand-Anse 	
LOT_2	CONSTRUCTION /REHABILITATION DES BLOCS SANITAIRES DANS LES ECOLES SUIVANTES : <ul style="list-style-type: none"> - ECOLE NATIONALE DE FONDIN (Dame Marie) - L'ECOLE NATIONALE NOTRE DAME DE LOURDES (Anse d'Hainault) 	<ul style="list-style-type: none"> - Centre-ville, Commune de Dames marie, département de la Grand-Anse - Bariadelle, Commune d'Anse d'Hainault, département de la Grand-Anse 	
LOT_3	CONSTRUCTION /REHABILITATION DES BLOCS SANITAIRES DANS LES ECOLES SUIVANTES : <ul style="list-style-type: none"> - ECOLE NATIONALE GLACE(Pestel) - L'ECOLE NATIONALE DERISMA SAINT LOUIS(Abricots) 	<ul style="list-style-type: none"> - Centre-ville, Commune Duchity, département de la Grand-Anse - Centre-ville, Commune Abricots et Pestel, département de la Grand-Anse 	
LOT_4	CONSTRUCTION /REHABILITATION DES BLOCS SANITAIRES DANS LES ECOLES SUIVANTES : <ul style="list-style-type: none"> - EFA DE BEAUMONT(Beaumont) - ECOLE NATIONALE DE CAMPAGNE(Jérémie) 	<ul style="list-style-type: none"> - Centre-ville, Commune Beaumont, département de la Grand-Anse - Centre-ville, Commune Jérémie, département de la Grand-Anse 	

LOT_5	<p>CONSTRUCTION /REHABILITATION DES BLOCS SANITAIRES DANS LES ECOLES SUIVANTES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ECOLE NATIONALE DE SAINTE FAMILLE(Beaumont) - ECOLE NATIONALE DE BAS DUQUILLON(Corail) 	<ul style="list-style-type: none"> - Centre-ville, Commune Beaumont, département de la Grand-Anse - Centre-ville, Commune Duquillon, département de la Grand-Anse 	
-------	--	---	--

Les travaux de reconstruction et de réhabilitation sont financés par **McGovern-Dole FFE financé par USDA**, et grâce à cette demande de propositions, les blocs sanitaires des bâtiments scolaires existants seront réhabilités pour retrouver leur fonction et leurs performances d'origine.

L'ensemble complet des documents d'appel d'offres est disponible en téléchargement sur le site internet www.jobpaw.com. Les soumissionnaires intéressés doivent contacter CRS à ht_pap_procurement@crs.org s'ils rencontrent des difficultés techniques lors du téléchargement des documents d'appel d'offres.

Une fois que vous avez téléchargé les documents d'appel d'offres complets, les soumissionnaires intéressés DOIVENT envoyer les détails suivants à ht_pap_procurement@crs.org, faisant mention toujours du numéro d'appel d'offre dans le titre d'email, pour enregistrer votre intérêt pour cet appel d'offres et pour recevoir des réponses aux questions de clarification et/ou des mises à jour des modifications d'appel d'offres, de l'addendum d'offre, des délais, etc. Les soumissionnaires qui n'ont pas confirmé leur intérêt ne seront pas pris en compte dans le processus.

- 1- Nom de la firme :**
- 2- Adresse électronique valide :**
- 3- Numéro de téléphone :**
- 4- Nom de la personne de contact :**

CRS se rend compte que les soumissionnaires peuvent avoir des questions supplémentaires après avoir lu cette RFP. Les soumissionnaires intéressés peuvent soumettre leurs questions à ht_pap_procurement@crs.org selon les instructions de l'appel d'offres. Si nécessaire, CRS fournira des réponses à toutes les questions pertinentes par courrier électronique à toutes les entreprises ou organisations qui ont exprimé leur intérêt.

Cette demande de propositions n'oblige pas CRS à exécuter un contrat, ni n'engage CRS à payer les frais encourus pour la préparation et la soumission des propositions. En outre, CRS se réserve le droit de rejeter toute offre, si une telle action est considérée comme étant dans le meilleur intérêt de CRS.

Sincèrement

Signataire du CRS

Demande de propositions (RFP)

Pour les travaux de construction et la réhabilitation bloc sanitaire des bâtiments scolaires, comme indiqué dans la lettre de demande de propositions.

Appel d'offres N0. HT2526

Table des matières de la RFP

Section I – Informations générales

1. Introduction p. 3		
2. Instructions aux enchérisseurs p. 3-6		
3. Date limite de soumission de l'offre p. 6-7		
4. Soumission de Bids p. 7-8		
5. Exigences p. 8-1	1	
6. Source de financement p. 11		
7. Liste chronologique des événements de la proposition p. 11		
8. Ouverture des enchères P.11-12		
9. Période de validité p. 12		
10. Clarification de l'offre p. 12		
11. Processus d'évaluation et critères p. 12-1	6	6
12. Négociations p. 1	6	

Section II - Contexte, portée des travaux, livrables et calendrier des livrables

1. Contexte p. 1 à 7
2. Portée des travaux p. 7 à 21
 - Partie 1 : Dessins de conception, spécifications et devis quantitatifs
 - Partie 2 : Mandat (portée narrative des œuvres)
3. Durée et livrables Schedule p. 21

Section III – Annexes p. 22-38

Annexe A	Expérience sur des projets similaires achevés
Annexe B	Calendrier de construction et courbe en S
Annexe C	Calendrier d'utilisation de la main-d'œuvre
Annexe D	Description narrative des méthodes de construction
Annexe E	Organigramme de l'entrepreneur pour le contrat
Annexe F1	Personnel clé minimum requis de l'entreprise candidate pour le projet
Annexe F2	Personnel clé (Format des BIODONNÉES)
Annexe G1	Équipement minimum requis (possédé ou loué)
Annexe G2	Calendrier d'utilisation de l'équipement
Annexe H	Affidavit inspection sur place
Annexe I	Calendrier des paiements
Annexe J	Formulaire de déclaration du soumissionnaire dûment signé
Annexe K	Formulaire de soumission

Section 1V - Modèle de contrat de construction p.39

Section I. Informations générales

1. Introduction

Il a été constaté que dans certaines écoles partenaires du département de la grande Anse que les infrastructures **WASH** se trouvent dans un état déplorable. Ces dernières, au lieu de répondre au besoin des élèves constituent une source de propagation de maladie. Ainsi, les normes standards du projet sphère en matière d'hygiène, d'assainissement et la gestion du système d'eau ont été négligées en milieu scolaire. Du coup, les écoles dépourvues du contenu du programme WASH sont exposées aux maladies infectieuses. Ces dernières sont en grande partie liées à un approvisionnement en eau et assainissement inadéquat, ainsi qu'à de mauvaises pratiques d'hygiène.

L'objectif de ce projet **WASH** est de donner une réponse aux besoins des écoles en EHA (eau, hygiène et assainissement) et de promouvoir une bonne hygiène personnelle et environnementale afin de prévenir les maladies liées à l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

2. Instruction aux soumissionnaires

Catholic Relief Services (ci-après « CRS ») vous invite à soumettre une offre scellée (en français ou en anglais) pour le projet des travaux de construction et de réhabilitation des blocs sanitaires des bâtiments scolaires tel que décrit dans le présent appel d'offres, selon les conditions énoncées dans le présent appel d'offres.

2.1. Votre offre doit contenir les documents suivants :

- i. Lettre de motivation
- ii. Documents d'éligibilité
- iii. Technique de proposition
- iv. Proposition financière

2.2 L'entrepreneur bénéficiaire doit remettre à CRS au plus tard à la date de début la garantie d'exécution originale, et d'un tiers approuvé par CRS, et d'un montant égal à 20 % du prix du contrat. Cette garantie d'exécution restera pleinement en vigueur jusqu'à l'achèvement des travaux sous contrat.

2.3 Toute demande d'acompte par le bénéficiaire doit être justifiée et documentée par un devis quantitatif chiffré et un échéancier de paiement. Veuillez noter que dans le cas où un paiement anticipé est demandé et accordé par la suite, CRS exigera une garantie de paiement anticipé sous la forme d'une garantie bancaire ou d'un autre dispositif de sécurité approprié. Cette garantie sera d'un montant égal à l'acompte et garantira ce montant en cas de défaillance de l'entrepreneur et restera pleinement en vigueur jusqu'au remboursement de l'acompte par l'entrepreneur.

2.4 Les informations financières des offres doivent être soumises en dollars américains. Tous les soumissionnaires sont autorisés à soumettre une proposition de coût pour tous les lots ; cependant, chaque soumissionnaire ne recevra un contrat que pour un (1) lot.

2.5 Il vous est demandé de visiter et d'examiner le Site des Travaux et ses environs et d'obtenir toutes les informations qui pourraient être nécessaires pour préparer l'offre et conclure un contrat pour la construction des Travaux. La visite des lieux est prévue après la conférence préalable à l'appel d'offres. Le formulaire d'affidavit d'inspection du site est présenté à l'ANNEXE H.

2.6 L'entrepreneur ou l'entreprise sera responsable de la mise en place d'installations temporaires telles que le bureau de chantier, l'entrepôt, le stockage de l'eau, les toilettes temporaires, l'électricité et d'autres besoins en tant qu'obligation de l'entrepreneur en vertu des exigences générales pour leur utilisation pendant les activités de construction.

2.7 Le coût de la préparation de votre offre et de la négociation du contrat éventuel, y compris tout déplacement connexe, n'est pas remboursable et ne peut pas être inclus dans votre proposition financière.

2.8 Les entreprises et organisations qui soumettent des propositions en réponse à la présente RFP (ci-après « les soumissionnaires ») doivent faire la déclaration suivante :

a. Capacité légale. L'entreprise est une entité dotée d'une personnalité juridique indépendante existant valablement en vertu des lois de la juridiction dans laquelle elle a été constituée,

b. Puissance nécessaire. Le Soumissionnaire a tous les pouvoirs nécessaires et a été dûment autorisé par tous les consentements, actions, approbations et autorisations nécessaires pour exécuter et remettre son offre et tout autre document s'y rapportant et pour exécuter toutes les obligations décrites dans la RFP si elle est attribuée au Soumissionnaire. L'exécution, la remise et l'exécution par le Soumissionnaire de son offre ne viole ni n'entre en conflit avec aucune loi applicable, aucune disposition de ses documents constitutifs, aucune ordonnance ou jugement d'un tribunal ou d'une autorité compétente, ou aucune restriction contractuelle le liant ou l'affectant. ,

c. En accord avec les lois. Toutes les activités respectives du soumissionnaire sont exploitées conformément à la loi d'Haïti et à toute autre loi applicable.

d. Aucunes réclamations. Il n'y a aucune réclamation, enquête ou procédure en cours ou en cours ou menacée contre le soumissionnaire qui, si elle était jugée défavorable, aurait un effet défavorable important sur sa capacité à exécuter ses obligations en vertu de la demande de propositions et de tout contrat en résultant ;

e. Immunité. Le soumissionnaire n'a aucune immunité contre toute procédure judiciaire (que ce soit par le biais d'un avis, d'une saisie avant jugement, d'une saisie à l'appui de l'exécution, de l'exécution ou autrement) en ce qui concerne lui-même ou ses biens et actifs

F. Ressortissants ou personnes refusés. Le soumissionnaire n'est pas un ressortissant ou situé dans un pays sous embargo par les États-Unis ou sur la liste des ressortissants spécialement désignés, la liste des personnes refusées ou toute liste restreinte similaire maintenue par le gouvernement des États-Unis, l'Union européenne et les Nations Unies ;

g. Pratiques corrompues ou frauduleuses. Le soumissionnaire ne s'est pas livré à des actes ou pratiques de corruption ou frauduleux pour concourir pour ce prix. Aux fins de cette clause, « pratique de corruption » désigne l'offre, le don, la réception ou la sollicitation de quoi que ce soit de valeur pour influencer l'action de toute personne impliquée dans le processus d'attribution ou d'un agent public ; « pratique frauduleuse » signifie une fausse

déclaration des faits dans le but d'influencer le processus de passation des marchés, et comprend les pratiques collusoires entre les soumissionnaires visant à établir des prix d'offre à des niveaux artificiels non compétitifs et à priver le CRS des avantages d'une concurrence libre et ouverte.

Toute fausse déclaration importante par le soumissionnaire des questions énumérées ci-dessus constitue une violation et constitue un motif de rejet de l'offre et / ou de résiliation de tout contrat qui en résulte.

En plus des points précédents, les entreprises et les organisations qui soumettent des propositions en réponse à la présente RFP (ci-après les « soumissionnaires ») ne sont pas admissibles à soumettre une proposition **si**, au moment de la soumission :

- a. Les soumissionnaires sont déjà suspendus par CRS, ou,
- b. N'ont pas soumis ou rempli correctement les documents requis pour le retour de l'appel d'offres.
- c. Ont tenté de subvertir le processus d'appel d'offres.
- d. Avoir des conflits d'intérêts concernant les œuvres proposées.
- e. Avoir été reconnu coupable par une cour, un tribunal ou un tribunal gouvernemental, ou sont actuellement impliqué dans toute action liée à des violations de la conduite professionnelle.
- f. Avoir été reconnu coupable par une Cour/Un tribunal/des cours gouvernementales de mauvaise interprétation dans la fourniture d'informations.
- g. Avoir été reconnu coupable ou avoir des cas pendants de violation de contrat les obligations d'autres parties.
- h. Figurent sur toute liste de parties sanctionnées émise par le Gouvernement haïtien.

Comme condition pour faire affaire avec CRS, il est exigé que les entrepreneurs, leurs sous-traitants, filiales, agents, intermédiaires et mandants coopèrent avec le chef des opérations, le chef des achats, le directeur des finances et/ou l'audit interne de CRS du CRS ainsi qu'avec d'autres enquêtes autorisées par le représentant national du CRS lors des examens préliminaires conformément à la politique de dénonciation de CRS au besoin. Cette coopération comprend, sans toutefois s'y limiter, les éléments suivants : l'accès à tous les employés, représentants, agents et cessionnaires du fournisseur ; ainsi que la production de tous les documents demandés, y compris les dossiers financiers. Le défaut de coopérer pleinement aux enquêtes sera considéré comme un motif suffisant pour permettre à CRS de répudier et de résilier le contrat, et d'exclure et de retirer l'entrepreneur de la liste des entrepreneurs approuvés / enregistrés de CRS.

CRS se réserve le droit de modifier toute partie de cet appel d'offres, y compris la date limite de soumission des soumissions, soit de sa propre initiative, soit à la suite de demandes de clarification ou autrement d'un ou plusieurs soumissionnaires potentiels.

Toute demande de clarification sur le contenu de cette demande de propositions doit être adressée par écrit à : ht_pap_procurement@crs.org

Les soumissionnaires doivent soumettre leurs questions ou demandes de clarification avant la date limite ci-indiqué au calendrier. Après cette période, CRS n'acceptera plus ou n'acceptera plus de questions et de clarifications.

2.4. Une réunion **préalable à la soumission** aura lieu en ligne le :

Date : **26 août 2022**
Heure : **10 :00 – 11 :00 AM Heure locale**

Un lien zoom ou une encre MS Teams sera partagé avec tous les soumissionnaires inscrits qui ont confirmé leur intérêt à participer au processus d'appel d'offres 2 jours avant la réunion de pré-soumission.

3. Date limite de soumission des soumissions

La date limite de soumission des soumissions est **17 septembre 2022, au plus tard à 12h00**. Toute offre reçue après cette date et cette heure sera rejetée.

Les soumissions peuvent être soumises par l'une des méthodes suivantes :

- a. Par courrier à CRS – Veuillez envoyer les enveloppes scellées indiquant sur chaque exemplaire :

Étiquette dans le coin supérieur gauche des enveloppes :

NOM DE L'ORGANISATION SOUMISSIONNAIRE
ADRESSE DE L'ORGANISATION SOUMISSIONNAIRE

Étiquette au milieu des enveloppes :

Catholic Relief Services (CRS) – USCCB
#1 Delmas 81, Port-au-Prince, Haiti

Ou

Catholic Relief Services (CRS) – USCCB
Bergeaud #6 Au Fond, Les Cayes, Haiti

Ou

Services de secours catholiques
#1, Rue Emile Roumer, Bordes-Jeremie, Haiti

Pour : **Nouvelle construction proposée d'un bâtiment scolaire**

Remarque : Si les soumissionnaires ont choisi d'utiliser des services de messagerie, il est de la responsabilité du soumissionnaire de s'assurer que leurs documents de soumission seront livrés et reçus par CRS au plus tard à la date limite de soumission de soumission spécifiée. CRS n'est pas responsable du défaut du fournisseur de services de messagerie de livrer à temps.

- b. En déposant au bureau de CRS / boîte d'enchères - S'il vous plaît, envoyez votre représentant déposer les sachets ou les enveloppes scellés à notre boîte de soumission située à notre bureau en indiquant sur chaque copie :

Étiquette dans le coin supérieur gauche des enveloppes :

NOM DE L'ORGANISATION SOUMISSIONNAIRE
ADRESSE DE L'ORGANISATION SOUMISSIONNAIRE

Étiquette au milieu des enveloppes :

Catholic Relief Services (CRS) – USCCB
#1 Delmas 81, Port-au-Prince, Haiti

Ou

Catholic Relief Services (CRS) – USCCB
Bergeaud #6 Au Fond, Les Cayes, Haiti

Ou

Services de secours catholiques
#1, Rue Emile Roumer, Bordes-Jeremie, Haiti

Pour : **Nouvelle construction proposée d'un bâtiment scolaire**

Les soumissions seront ouvertes simultanément le **19 septembre 2022, à 14 h** au bureau principal de CRS, #1 Delmas 81, Port-au-Prince, CRS Les Cayes Office, Bergeaud #6 Au Fond, Les Cayes, et CRS Jeremie Office, #1. Rue Emile Roumer, Bordes-Jérémie, Haïti.

Les soumissionnaires sont responsables de s'assurer que leurs offres sont reçues conformément aux instructions énoncées dans les présentes.

4. Soumission des soumissions

Votre soumission doit être soumise en deux exemplaires, l'un étant original et l'autre étant dupliqué. En cas de divergence entre eux, l'original prévaut. La soumission doit être soumise dans trois enveloppes, l'une portant la mention Documents d'admissibilité, la deuxième Proposition technique marquée et la troisième Proposition financière marquée et doit être scellée dans une enveloppe extérieure comme indiqué ci-dessous.

- **Enveloppe des documents d'admissibilité** – doit contenir une lettre d'accompagnement, un formulaire de déclaration de soumissionnaire dûment signé et des documents d'admissibilité, en version originale et en double.
- **Enveloppe de proposition technique** – Doit contenir la proposition technique, à la fois en version originale et en copie double.
- **Enveloppe de la proposition financière** – Contient la proposition financière en version originale et en double exemplaire. Pour accélérer la proposition d'évaluation financière, tous les soumissionnaires sont priés d'inclure un lecteur flash contenant le BOQ au format de fichier Excel.

Ces trois (3) enveloppes doivent être placées à l'intérieur d'une (1) enveloppe extérieure et les enveloppes extérieure et intérieure doivent porter les étiquettes indiquées à la section 1, sous-section 3 - Date limite de soumission.

Les offres peuvent être modifiées ou retirées au moyen d'une modification de l'offre déjà soumise ou d'un avis de retrait, respectivement. Les modifications ou les avis de retrait doivent être traités de la même manière que les soumissions (par courrier ou par abandon) et doivent parvenir à CRS à la date et à l'heure spécifiées à la section 1, sous-section 3 de cette version. En cas de modification, le soumissionnaire doit soumettre une nouvelle proposition complète. Les enveloppes extérieure et intérieure portent la mention « MODIFICATION ». Les avis de retrait doivent être soumis en une copie originale placée dans une enveloppe scellée portant la mention « RETRAIT » et doivent être soumis de la même manière que celle spécifiée à la section 1, sous-section 3 de la présente version.

5. Exigences

Pour être jugée conforme, une offre doit inclure tous les documents et sections inclus dans **5.A** et **5.B** (voir ci-dessous).

5.A Conditions d'admissibilité

Les soumissionnaires doivent satisfaire aux exigences suivantes, des copies certifiées conformes dûment certifiées conformes par les organismes émetteurs.

1. Formulaire de déclaration de soumission dûment signé, **ANNEXE J**
2. Licence du Conseil d'accréditation des entrepreneurs haïtiens et enregistrement pour le type et le coût du contrat pour ce projet
3. Certificat d'enregistrement d'entreprise
4. Certificat d'enregistrement du bureau des impôts
5. Les 3 dernières années États financiers audités de l'entreprise, estampillés « reçus » par le bureau des recettes du gouvernement haïtien
6. Relevés de compte bancaire des 6 derniers mois
7. Preuve que le soumissionnaire dispose de ressources financières adéquates, y compris une lettre de crédit, le cas échéant
8. Patente et matricule fiscale à jour
9. Quitus fiscal

5.B Autres documents de proposition

a. Lettre de motivation

La lettre d'accompagnement du soumissionnaire doit comprendre les renseignements ou pièces jointes suivants :

- i. Nom de l'entreprise ou de l'organisation
- ii. Type d'entreprise ou d'organisation
- iii. Adresse du bureau

- iv. Téléphone
- v. Messagerie électronique
- vi. Noms complets des membres du conseil d'administration et du représentant légal (le cas échéant) avec la résolution correspondante du conseil d'administration et le certificat du secrétaire dûment notarié ou un document équivalent de la société ou de l'organisation montrant l'autorité du représentant légal
- vii. Brève description du profil de l'entreprise

b. Proposition technique

La proposition technique doit répondre aux renseignements détaillés énoncés à la section II de la présente RFP, qui fournit le contexte, énonce la portée des travaux, décrit les livrables et fournit le calendrier d'un livrable.

La proposition technique comprend les éléments suivants :

1. Expérience de travail similaire; **ANNEXE A**
2. Calendrier de construction détaillé; **ANNEXE B**
3. Calendrier de la main-d'œuvre; **ANNEXE C**
4. Méthodes de construction sous forme narrative; **ANNEXE D**
5. Organigramme de l'entrepreneur ou de l'entreprise; **ANNEXE E**
6. Liste du personnel clé de l'entrepreneur; **ANNEXE F1**

Pris en charge avec les éléments suivants :

- a. Les données biographiques du personnel clé; **ANNEXE F2**
- b. Photocopie de la carte d'identité des licences professionnelles valides; et
- c. Photocopie du certificat de formation du personnel et de la santé de la construction/agent de sécurité

7. Équipement de l'entrepreneur (possédé ou loué) **ANNEXE G1**

Pris en charge avec les éléments suivants :

- a. Preuve de propriété (O.R./C.R./Acte de vente absolue) pour l'équipement possédé;
- b. Certificat de disponibilité de l'équipement loué (pour l'équipement loué); (PRO-FORMA ATTACHÉ) et
- c. Contrat de location ainsi que la preuve de propriété du bailleur (O.R./C.R./Acte de vente absolue - pour l'équipement loué);

8. Calendrier d'utilisation de l'équipement; **ANNEXE G2**

9. Affidavit d'inspection sur place ; **ANNEXE H**

10. Programme de sécurité et de santé à la construction dûment signé par l'agent de sécurité et le propriétaire de l'entreprise.

c. Proposition financière

La proposition financière est utilisée pour déterminer quelles propositions représentent la meilleure valeur et sert de base de négociation avant l'attribution d'un contrat. La proposition financière comprendra tous les coûts associés à la mise en œuvre de la proposition technique, y compris tous les impôts, bénéfices et autres frais.

- 2.5. Aucun profit, frais, taxes ou coûts supplémentaires ne peuvent être ajoutés après l'attribution. Les soumissionnaires doivent fournir un budget avec les principaux postes tels que les frais quotidiens. Toutes les informations financières doivent être exprimées aux États-Unis.

Les renseignements à l'appui doivent être fournis de façon suffisamment détaillée pour permettre une analyse complète de chaque élément financier ou poste budgétaire. LA SRC se réserve le droit de demander des renseignements financiers supplémentaires si le comité d'évaluation s'inquiète du caractère raisonnable, du réalisme ou de l'exhaustivité du coût proposé par un soumissionnaire.

En aucun cas, des informations financières ne peuvent être incluses dans la proposition technique. Aucune information financière ou aucun prix, que ce soit pour les livrables ou les postes, ne peut être inclus dans la proposition technique. Les informations financières ne doivent figurer que dans la proposition financière.

La proposition financière contient les éléments suivants :

1. Formulaire d'offre dûment signé par le personnel autorisé de la société-**ANNEXE K**
2. Devis de quantité dûment signé ;
3. Estimations de coûts détaillées dûment signées par le personnel autorisé de l'entreprise, y compris une feuille récapitulative indiquant les prix unitaires des matériaux de construction, les taux de main-d'œuvre et les locations d'équipement utilisés pour présenter l'offre ; et
4. Calendrier de paiement dûment signé par le personnel autorisé de l'entreprise. **ANNEXE I**

Remarque : Tous les soumissionnaires sont priés de soumettre et de joindre à l'enveloppe de la proposition financière une clé USB contenant la lettre de quantités dûment signée et les estimations de coûts détaillées dûment signées en format Excel.

6. Source de financement

Tout contrat découlant de cette demande de propositions sera financé par Catholic Relief Services-USCCB et sera assujéti à la politique et à la réglementation en matière d'approvisionnement de la NCD.

7. Liste chronologique des événements de proposition

Le calendrier suivant résume les dates importantes du processus d'appel d'offres. Les soumissionnaires doivent respecter strictement ces délais.

Dates importantes	Événements importants
17 août 2022	Appel d'offres remis aux soumissionnaires intéressés
24 août 2022	Manifestation d'intérêt
26 août 2022	La réunion préalable à l'appel d'offres avec les soumissionnaires intéressés se déroulera en ligne. Un lien zoom ou MS Teams sera partagé avec tous les enchérisseurs inscrits 2 jours avant la réunion de pré-enchère.
31 août au 7 septembre 2022	Inspection de la visite sur place - L'emplacement est indiqué dans la demande de propositions présentée à la page 1
8 septembre 2022	Date limite pour les questions écrites et les éclaircissements écrits.
12 septembre 2022	CRS enverra/diffusera les réponses par courriel pour les questions et les éclaircissements reçus de tous les soumissionnaires intéressés cinq (5) jours ouvrables avant la date limite de soumission des soumissions ainsi que le procès-verbal de la réunion préalable à la soumission.
17 septembre 2022, au plus tard à 12h00	Date limite de soumission de la proposition de soumission
19 septembre 2022, à 14 h	Ouverture des enchères
28 septembre 2022	Présentation de l'entrepreneur, clarification de la soumission, évaluation et vérification de la diligence raisonnable
10 oct. 2022	Attribution du contrat (estimation)
15 oct. 2022	Date de début de la construction de l'école (La Construction)

Les dates ci-dessus peuvent être modifiées à la seule discrétion de CRS. Tout changement sera publié dans une modification à la présente RFP.

8. Ouverture des enchères

A. Les pratiques suivantes doivent être respectées lors de l'ouverture de la soumission :

1. Lors de l'ouverture des offres, aucune offre ne sera rejetée immédiatement, à l'exception des offres tardives.
2. Les soumissions seront ouvertes par et en présence du comité de soumission. Chaque soumission fera l'objet d'un examen préliminaire pour s'assurer qu'elle satisfait aux exigences obligatoires indiquées dans les documents d'appel d'offres (p. ex., le bon nombre d'exemplaires a été soumis, chaque soumission a été signée par le soumissionnaire et la garantie de soumission a été soumise au besoin).
3. Toutes les informations relatives à l'ouverture, aux enregistrements des participants, aux enregistrements de toutes les offres, y compris les offres

retournées, seront enregistrées dans un enregistrement / rapport d'ouverture et lues à haute voix aux participants.

4. Les documents d'éligibilité sont ouverts en premier, suivis de la proposition technique. Les propositions financières sont ouvertes le même jour et immédiatement après que la proposition technique a été examinée à titre préliminaire.
5. Le comité de soumission certifie le processus d'ouverture en signant le document ouvert.
6. Les discussions sur une soumission ou une attribution ne sont pas entamées au moment de l'ouverture.
7. Le personnel d'approvisionnement du SIR ou un membre désigné du comité de soumission ouvre et ferme officiellement l'ouverture des offres.

9. Période de validité

Votre enchère sera valide pendant **90 jours civils** à compter de la date limite de soumission. CRS fera de son mieux pour sélectionner une entreprise au cours de cette période.

10. Clarification des soumissions

Le comité de soumission peut demander des éclaircissements aux soumissionnaires après les évaluations techniques et financières. La demande de clarification doit être faite par écrit (les éclaircissements par courriel sont autorisés) et envoyée au représentant autorisé du soumissionnaire par le responsable de l'approvisionnement du SIR participant à la soumission. La demande doit donner au soumissionnaire suffisamment de temps pour y répondre, selon la nature des questions. Les soumissionnaires doivent disposer d'un délai pour soumettre des éclaircissements au SIR.

11. Processus et critères d'évaluation

Processus d'évaluation

Le processus d'évaluation comprend l'évaluation de l'éligibilité, l'évaluation technique et l'évaluation financière.

- Les critères d'admissibilité doivent d'abord être évalués pour s'assurer qu'ils répondent aux exigences obligatoires et qu'ils sont liés à l'instruction aux soumissionnaires. Toute soumission qui ne répond pas aux critères d'admissibilité sera considérée comme non conforme et retirée du bassin de soumissionnaires.
- Une fois que l'évaluation des critères d'éligibilité a été satisfaite, la proposition technique est évaluée et évaluée pour sa réactivité aux spécifications et aux exigences techniques indiquées dans les critères d'évaluation.
- L'évaluation financière est réexaminée et évaluée sur la base des exigences financières et tarifaires énoncées dans les critères d'évaluation. L'évaluation financière est entreprise une fois l'éligibilité et l'évaluation technique terminées.

Un contrat sera exécuté avec le soumissionnaire dont la proposition est jugée conforme à ce document d'appel d'offres, répond aux critères d'admissibilité énoncés dans la

présente RFP, répond aux exigences techniques, de gestion/personnel et de capacité de l'entreprise, et est déterminée à représenter le meilleur rapport qualité-prix (VfM) pour CRS. Le meilleur rapport qualité-prix sera décidé à l'aide d'un processus de notation pondéré.

Critères d'évaluation

Lors de l'évaluation de chaque proposition, le SIR accordera une plus grande importance à la proposition technique (**65 %**), tandis que la proposition financière sera également évaluée (**35 %**).

Le score technique pondéré d'une proposition technique sera calculé en multipliant le score technique de la proposition respective par le poids technique (en pourcentage).

Le score financier pondéré d'une proposition financière sera calculé en multipliant le rapport entre le prix évalué de l'offre financière la plus basse et le prix évalué de la proposition financière respective avec la pondération financière (en pourcentage). L'offre financière la plus basse qui devrait être envisagée ne devrait pas être inférieure de 15 % à l'estimation des ingénieurs de CRS. Toute proposition financière inférieure à 15 % de l'estimation des ingénieurs de CRS doit être ignorée.

La note globale sera calculée en additionnant la note technique et financière par proposition et la proposition sélectionnée pour l'attribution du contrat est celle qui obtient la note globale la plus élevée.

Note globale = Note technique + Note financière

Partie I : Évaluation technique

La proposition technique doit être présentée conformément aux lignes directrices de la RFP et doit fournir suffisamment de détails sur les méthodologies et les plans de travail proposés, ainsi que sur l'expérience et les ressources des soumissionnaires pour mettre en œuvre les travaux.

Vous trouverez ci-dessous le résumé de la valeur de chacun des aspects de la proposition technique, avec une note maximale possible de **65 points** pour l'évaluation de la proposition technique.

Évaluation technique (65 points)	
Critères	Points possibles
Expérience passée : avoir au moins dix ans d'expérience dans la construction de projets, la réparation et la rénovation de bâtiments endommagés de taille/échelle similaire (7 points chacun) <ul style="list-style-type: none"> (a) L'entreprise doit fournir la preuve qu'elle a effectué au moins trois réparations et rénovations 	14

<p>d'un bâtiment endommagé (résidentiel, bureau, école et autres infrastructures)</p> <ul style="list-style-type: none"> • b) la preuve de l'achèvement d'au moins trois nouvelles constructions de bureaux, d'écoles et d'autres infrastructures; 	
<p>Méthodologie de mise en œuvre proposée contenant les éléments suivants: (5 points chacun)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Calendrier de construction • Calendrier de la main-d'œuvre • Calendrier de l'équipement • Plan de contrôle de la qualité • Méthodologie de mise en œuvre du travail • Plan de sécurité 	30
<p>Système de plomberie (5 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construction de latrines et de points d'eau 	5
<p>Expérience de l'équipe d'engagement professionnel proposée – Des CV incluant l'expérience professionnelle, l'éducation et les compétences linguistiques doivent être fournis pour que le personnel soit engagé (4 points chacun)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le gestionnaire de projet a proposé d'avoir un minimum de dix ans de travaux de construction d'une ampleur similaire ou plus grande; • Les ingénieurs de projet ont proposé d'avoir supervisé au moins trois projets d'envergure similaire ou plus grande; • Ingénieur en structure proposé d'avoir supervisé un minimum de trois projets d'envergure similaire ou plus grande • Ingénieur en plomberie ayant supervisé un minimum de trois projets d'envergure similaire ou plus grande 	16
Score total possible	65

Les propositions techniques sont considérées comme réactives et peuvent passer à l'examen des propositions financières si elles obtiennent un score technique d'au moins 70 % du total des points possibles pour la proposition technique (70 % X 65 points = 45 points). Les propositions techniques non réceptives seront rejetées à cette étape et les soumissions des soumissionnaires ne seront pas incluses dans le bassin de soumissions admissibles à l'examen des propositions financières.

Partie II : Évaluation financière

L'examen de la proposition financière évaluera la compétitivité des coûts et le caractère raisonnable de la proposition financière des soumissionnaires. Les propositions de coûts seront évaluées afin de déterminer si les coûts globaux proposés sont réalistes pour les travaux à effectuer ; si les coûts proposés

reflètent une compréhension des exigences des travaux à exécuter; et si les coûts sont conformes à la proposition technique.

Lors de l'examen de la proposition financière, le comité d'évaluation corrigera toute erreur de calcul ou d'arithmétique et le montant total corrigé sera utilisé pour noter la proposition financière. Toute proposition financière inférieure à 15 % de l'estimation de l'ingénieur de la NCD ne sera pas prise en compte.

La proposition financière sera notée conformément à la formule suivante :

$$P_F = 35 * Co/C, \text{ avec}$$

- P_F = score attribué pour la proposition financière (points),
- C = prix corrigé de la proposition financière par les soumissionnaires,
- Co = proposition financière corrigée la plus basse, mais ne devrait pas être inférieure de 15 % à l'estimation de l'ingénieur CRS

La proposition financière a une note pondérée de 3 à 5 % dans le calcul des notes totales attribuées à chaque soumissionnaire.

Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des soumissions, CRS peut, à sa seule discrétion, demander des éclaircissements à tout soumissionnaire, y compris, mais sans s'y limiter, la ventilation des taux unitaires. Toutes les demandes d'éclaircissements doivent être émises et traitées par écrit, et aucun changement dans le prix ou la substance de l'offre ne doit être demandé, offert ou autorisé, sauf si nécessaire, afin de permettre la correction des erreurs arithmétiques découvertes par CRS.

Si une offre est jugée peu conforme par CRS, elle sera rejetée et ne pourra pas être rendue conforme par la suite par la correction ou le retrait de l'écart ou de la réserve non conforme.

Les écarts et les erreurs dans la composante prix de l'offre seront corrigés comme suit :

1. En cas d'écart entre les montants chiffrés et chiffrés, le montant chiffré prévaudra; et
2. En cas d'écart entre le taux unitaire et le total de la ligne résultant de la multiplication du taux unitaire par la quantité, le taux unitaire indiqué prévaudra, à moins que, de l'avis de CRS, il n'y ait un mauvais placement manifestement flagrant de la virgule décimale dans le taux unitaire, auquel cas le taux unitaire sera corrigé et le total de la ligne respecté ou corrigé conformément au présent paragraphe, si nécessaire.

Le montant indiqué dans l'offre sera ajusté par le SIR conformément à la procédure ci-dessus pour la correction des erreurs et, avec l'accord du soumissionnaire, sera considéré comme contraignant pour le soumissionnaire. Si le soumissionnaire n'accepte pas le montant corrigé, l'offre sera rejetée.

CRS n'évaluera que les soumissions qui sont considérées comme substantiellement réceptives conformément aux exigences de la section 5 de la présente RFP.

CRS se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute soumission, et d'annuler le processus d'appel d'offres et de rejeter toutes les soumissions, à tout moment avant l'attribution du contrat, sans encourir aucune responsabilité envers le ou les soumissionnaires concernés ou toute obligation d'informer le ou les soumissionnaires concernés des motifs d'une telle action.

12. Tractations

Les meilleures propositions d'offre sont demandées. Il est prévu qu'un contrat sera attribué en fonction des offres initiales reçues. Toutefois, CRS se réserve le droit de demander des éclaircissements et de mener une négociation avec l'ensemble du comité de soumission présent, avant l'attribution. À la seule discrétion de CRS, les soumissionnaires peuvent être invités à faire des présentations orales. Si cela est considéré comme une opportunité, CRS se réserve le droit de faire des récompenses distinctes par composante ou de ne pas faire de récompense du tout.

Section II. Contexte, portée du travail, livrables et calendrier des livrables

1. Arrière-plan

Le tremblement de terre d'août 2021 a gravement touché les communautés rurales et urbaines du sud-ouest d'Haïti. Peu de temps après le tremblement de terre, la tempête tropicale Grace a frappé la même région. CRS met actuellement en œuvre un programme d'intervention rapide et de relèvement pour répondre aux besoins fondamentaux, aux abris et à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (WASH), avec un objectif transversal de soutenir le bien-être des familles et des communautés touchées.

En outre, CRS vise à aider les Églises catholiques à reconstruire les écoles endommagées par le tremblement de terre. Par conséquent, CRS est à la recherche d'un entrepreneur qualifié pour construire de nouveaux bâtiments scolaires, réparer et rénover le bâtiment scolaire existant en fonction des documents techniques indiqués dans la portée des travaux, parties 1 et 2, afin de remettre à l'installation scolaire existante sa fonction et son rendement d'origine avant le tremblement de terre.

2. Portée des travaux

Partie 1 : Dessins de conception, spécifications et devis quantitatifs

Les dessins de conception, les spécifications et le devis des quantités sont indiqués dans la pièce jointe. Les dessins de conception d'un bâtiment scolaire d'un étage en fichiers pdf, les factures vierges sont affichés dans le fichier Excel et la spécification dans le fichier pdf.

Partie 2 : Mandat (portée des travaux)

**Services d'un entrepreneur général
Pour la nouvelle construction proposée d'un bâtiment scolaire**

L'étendue des travaux doit être complétée conformément aux dessins, aux spécifications techniques et au devis quantitatif. La portée des travaux comprend également, sans toutefois s'y limiter, les éléments suivants :

1. Mobilization et démobilitation de tous les équipements, matériaux et main-d'œuvre nécessaires à l'achèvement des travaux.
2. Construction d'installations temporaires telles que bureau, toilettes, zone de fabrication, échafaudage sécurisé et plate-forme pour les activités extérieures.
3. Tous les travaux d'arpentage nécessaires pour le nivellement, l'alignement et d'autres mesures requises pour les travaux à l'aide de l'instrument et des outils d'arpentage appropriés.
4. Tous les essais de matériaux nécessaires requis par CRS et/ou spécifiés dans les spécifications techniques et le devis quantitatif.
5. Tous les travaux temporaires nécessaires pour sécuriser l'entreposage et / ou l'empilement de matériaux, de consommables, d'équipement lourd et d'aire de stationnement pour camions afin de faciliter la construction de manière sûre.
6. Tous les échafaudages sûrs nécessaires, plate-forme, alimentation électrique, escalier temporaire pour les activités aériennes afin de faciliter les activités de démolition, installation de walls, construction de poutres et de dalles de sol, plâtrage des murs et peinture des murs.
7. Tous les travaux de terrassement nécessaires, tels que le défrichage et l'arrachage, les travaux d'excavation / coupe, la démolition de roches souterraines, les travaux de remblayage et de compactage et d'autres travaux nécessaires si nécessaire.
8. Tous les travaux nécessaires à l'approvisionnement et à l'installation de la sous-base et de la litière de gravier de 1 po sous la dalle sur le sol.
9. Tous les travaux de bétonnage nécessaires pour les poutres, les colonnes, la dalle conformément aux dessins de conception et aux spécifications approuvés
10. Tous les travaux de toiture et autres travaux de finition nécessaires conformément aux plans, spécifications et devis de quantités approuvés
11. Toutes les précautions de sécurité nécessaires fonctionnent afin de ne pas endommager les installations existantes. La protection des structures existantes et les coûts de réparation des structures endommagées seront pris en charge par l'entrepreneur.
12. Mise à disposition d'un panneau de précaution de sécurité nécessaire à installer et à afficher sur le chantier.
13. Mise à disposition et installation du panneau d'affichage du projet tel que spécifié par CRS.

14. Mise à disposition d'un équipement de protection individuelle pour toutes les personnes travaillant sur le chantier et tenant compte de la pandémie de COVID-19.
15. Tous les travaux de réparation et de modernisation nécessaires, tels que le jointolement sous pression de l'élément structurel, la réparation et la réparation de tous les joints de dilatation, l'application de coulis cimentaire non rétractable et d'autres activités spécifiées dans les plans, les spécifications et le devis de quantité approuvés.
16. Travaux de finition tels que le plâtrage des murs, les finitions de sol et de mur, la peinture des murs et du plafond, le remplacement des portes et fenêtres endommagées, l'installation de nouvelles portes, le tout conformément au devis quantitatif et au cahier des charges.
17. Travaux de plomberie – construction de toilettes et/ou de latrines conformément aux dessins de conception et aux spécifications approuvés.
18. Exigences générales pour tous les entrepreneurs

L'entrepreneur doit décrire et mettre en œuvre des procédures de qualité pour vérifier que l'ensemble des travaux est conforme aux dessins et aux spécifications. Les conditions suivantes doivent être convenues avant l'attribution et le respect des marchés avant le début et pendant l'exécution des travaux :

- a) L'entrepreneur est tenu d'effectuer des procédures de contrôle de la qualité tout au long des travaux.
- b) Le plan de qualité de l'entrepreneur doit être convenu avec l'équipe technique de CRS avant le début des travaux (ou, exceptionnellement, 14 jours après la nomination).
- c) L'entrepreneur est responsable du contrôle de la qualité de tous ses travaux.
- d) Des listes de contrôle doivent être produites pour entente avec la NCD avant le début et au besoin pendant les travaux. À l'achèvement des travaux ou de toute partie de ceux-ci, l'entrepreneur doit fournir des preuves documentaires que les travaux sont conformes aux dessins et aux spécifications. Les listes de contrôle dûment remplies doivent être remises à LA NCD et/ou conservées par l'entrepreneur. LES INGÉNIEURS DE CRS surveilleront sa mise en œuvre.
- e) CRS effectuera une inspection régulière des travaux par rapport au plan de qualité et aux listes de contrôle pour s'assurer que l'entrepreneur général effectue un contrôle de qualité efficace. Le nombre minimum d'inspections sera convenu entre CRS et l'entrepreneur avant le début des travaux. Tandis que CRS contresignera une liste de contrôle pour confirmer que le contrôle d'inspection a été effectué. La responsabilité de s'assurer que les travaux sont conformes aux dessins et aux spécifications incombe à l'entrepreneur général.
- f) En cas de non-conformité mineure majeure ou constante aux spécifications, CRS émettra un formulaire d'instructions de site nécessitant une rectification dans un délai convenu par l'entrepreneur.

- g) Si l'entrepreneur ne se conforme pas à la ou aux demandes d'instructions de site ou aux procédures de contrôle de la qualité convenues, CRS emploiera un tiers dûment qualifié pour effectuer les procédures nécessaires aux frais de l'entrepreneur général.
- h) L'entrepreneur général doit examiner périodiquement son plan de qualité pour s'assurer de son efficacité continue. Les procédures d'examen doivent être détaillées dans le plan de qualité et les dossiers de l'examen, et la modification / amélioration du plan doit être maintenue et disponible pour inspection par le SIR.

19. Informations générales

- a) L'entrepreneur exécutera et achèvera les travaux conformément aux exigences du contrat et dans le délai d'achèvement indiqué.
- b) L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément au contrat avec diligence, efficacité et conformité avec des pratiques d'ingénierie, administratives et financières saines.
- c) L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément aux réglementations locales en matière de santé, de sécurité et d'environnement.
- d) L'entrepreneur doit toujours exécuter les travaux d'une manière qui protégera et protégera toujours les intérêts de CRS et prendra toutes les mesures nécessaires et appropriées pour prévenir les abus ou l'utilisation non rentable des installations, le cas échéant, mises à la disposition du représentant du CRS à l'entrepreneur.
- e) L'entrepreneur doit recueillir toutes les informations nécessaires à l'exécution des travaux conformément au présent contrat, y compris, mais sans s'y limiter, des informations sur la nature des travaux, les conditions de chantier, les conditions et les installations locales, les conditions de travail, les normes salariales, les exigences de sécurité, l'environnement et les questions industrielles.
- f) Le contractant ne sera en aucun cas libéré de toute obligation en vertu du présent contrat si les informations techniques et les données obtenues auprès de CRS (qu'elles soient contenues dans le document d'appel d'offres ou autrement) sont incorrectes et / ou insuffisantes.

20. Provisoire

L'entrepreneur peut fournir une option de conception alternative en utilisant différents matériaux tels que des panneaux isolés, des tôles sur des cadres en acier de calibre léger et d'autres matériaux facilement disponibles en Haïti. La conception architecturale est également autorisée en option, à condition que le nombre de salles de classe et la surface de plancher couverte de l'espace de l'enseignant soient les mêmes que la conception originale du SIR.

21. Construction Programme

Le temps consacré à l'exécution par l'entrepreneur de ses obligations est essentiel. L'entrepreneur est tenu, comme condition du contrat, de maintenir le programme de projet de construction.

L'entrepreneur est tenu de fournir une main-d'œuvre suffisante pour commencer les travaux immédiatement après réception d'un avis d'avancement et doit terminer tous les travaux associés au site ou à la zone identifiés. Le défaut de fournir une main-d'œuvre suffisante pour satisfaire aux exigences d'achèvement indiquées sera passible de sanctions telles qu'identifiées dans les conditions du contrat.

Le contractant doit être contracté au plus tard à la date indiquée et doit être prêt à engager ses services immédiatement. La durée du contrat est de **240 jours civils et est estimée à 240 jours** civils, ou comme convenu avec le soumissionnaire retenu.

L'étendue des travaux est également réputée inclure tout ce qui n'est pas énuméré ici, mais qui peut raisonnablement être déduit comme étant nécessaire à l'achèvement des travaux tel que spécifié dans les spécifications techniques et / ou indiqué dans les dessins. CRS se réserve le droit de mettre à jour les dessins à un stade ultérieur afin d'adapter l'étendue des travaux au contexte physique réel du site.

CRS a le droit de réduire et/ou d'ajuster la portée des travaux en fonction de la disponibilité du budget.

3. Calendrier des livrables et des livrables

Les travaux spécifiés dans la portée des travaux doivent être terminés dans les **240 jours civils** suivant la signature du contrat par l'entrepreneur. Toutefois, le soumissionnaire a le droit de proposer un calendrier de construction réaliste en fonction de son plan de travail et de sa méthodologie. Si la durée proposée par le soumissionnaire pour terminer la portée des travaux est supérieure à la période estimée fournie par CRS, une négociation entre CRS et le soumissionnaire retenu sera menée avant la signature du contrat. Le calendrier détaillé des travaux fait partie de l'entente de construction que l'entrepreneur doit soumettre à la signature de l'entente avec CRS.

Section 111 - Annexes

ANNEXE A

Expérience de travail similaire

[Le tableau suivant doit être rempli pour le demandeur et, dans le cas d'un demandeur d'entreprise commune, chaque membre]

Nom du demandeur: *[insérer le nom complet]*

Date: *[insérer le jour, le mois, l'année]*

Nom du membre de la coentreprise: *[insérer le nom complet]*

Numéro ICB. et titre : *[insérer le numéro et le titre]*

Page *[insérer le numéro de page]* des pages *[insérer le nombre total]*

Énumérer chronologiquement les travaux exécutés en tant qu'entrepreneur principal d'une nature et d'un montant similaires aux travaux proposés dans cette soumission au cours des 10 dernières années. Énumérez également les détails des travaux en cours ou engagés, y compris la ou les dates d'achèvement prévues, à l'aide du tableau ci-dessous.

Nom du projet et pays	Nom du client et coordonnées (téléphone, e-mail, etc.) de la personne de contact	Année de début / année d'achèvement Type de travail effectué.	Coût de construction (Dans les gourdes haïtiennes)

Nom de l'entreprise : _____

Nom du responsable : _____

Poste : _____

Signature : _____

Date : _____

ANNEXE C

CALENDRIER D'UTILISATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Catégorie	Mois											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Nom de l'entrepreneur :	Nom de l'entité adjudicatrice :					Nom du contrat :						

Soumis par:

Nom du représentant de la date du soumissionnaire _____ : ____
Position
Nom du soumissionnaire

ANNEXE D

CONTOUR

NARRATIVE DESCRIPTION

De

MÉTHODES DE CONSTRUCTION

1.0 INTRODUCTION

Reportez-vous à la section Enchères, etc.

2.0 BRÈVE DESCRIPTION DES TRAVAUX CONTRACTUELS

Caractéristiques générales de l'État des travaux à façon. Utilisez des tableaux si nécessaire.

3.0 MÉTHODES ET PROCÉDURES DE CONSTRUCTION

3.1 Méthodologie ou approche générale

Approche générale de l'État dans la construction en termes d'utilisation de méthodes à forte intensité d'équipement ou basées sur la main-d'œuvre, de toutes les techniques, méthodes ou procédures spéciales pour assurer l'achèvement dans les délais et la qualité du financement de la construction du projet, la sécurité des travailleurs, etc.

ANNEXE E

Organigramme de l'entrepreneur pour le contrat

Soumettre une copie de l'organigramme que l'entrepreneur a l'intention d'utiliser pour exécuter le contrat s'il lui est attribué. Indiquez dans le graphique les noms du chef de projet, de l'ingénieur de projet, de l'ingénieur en structure, de l'ingénieur en plomberie, de l'ingénieur en contrôle de la qualité, du contremaître et d'autres membres clés du personnel d'ingénierie.

Joindre l'organigramme proposé requis pour le contrat tel qu'indiqué ci-dessus

ANNEXE F1

LE PERSONNEL CLÉ MINIMUM REQUIS DE L'ENTREPRISE CANDIDATE PROPOSÉ POUR ÊTRE AFFECTÉ AU PROJET

	Chef de projet	Ingénieur de projet	Ingénieur	Ingénieur électricien	Ingénieur en mécanique/plomberie	Ingénieur en contrôle qualité	Contremaître
1. Nom							
2. Adresse							
3. Date de naissance							
4. Citoyenneté							
5. État civil							
6. Éducation							
Élémentaire Nom et emplacement de l'école Année d'études supérieures							
Lycée Nom et emplacement de l'école Année d'études supérieures							
Université Nom et emplacement de l'école Année d'études supérieures							
Études supérieures Nom et emplacement de l'école Année d'études supérieures							
Séminaires techniques (Utilisez des feuilles supplémentaires, si nécessaire)							
7. N° de licence professionnelle							

Notes: Exigence minimale de qualification:

Chef de projet - Dix (10) ans, Ingénieur de projet - Cinq (5) ans
 Ingénieur en structure, électricité, plomberie et contrôle de la qualité -
 Trois (3) ans, Contremaître - Cinq (5) ans

Nom et signature du fonctionnaire autorisé

Date :

ANNEXE F2

PERSONNEL CLÉ (FORMAT DES DONNÉES BIOLOGIQUES)

Donnez les informations détaillées sur le personnel suivant qui doit être affecté à temps plein sur le terrain pour le projet. Remplissez un formulaire pour chaque personne.

- Dirigeant autorisé / Représentant
- Employé technique soutenu

1. Nom: _____

2. Date de naissance : _____

3. Nationalité : _____

4. Études et diplômes : _____

5. Spécialité : _____

6. Inscription : _____

7. Durée de service au sein de l'entreprise : ____Year from ____ (mois) ____ (année)
To ____ (mois) ____ (année)

8. Années d'expérience : _____

9. Si le poste 7 est inférieur à dix (10) ans, indiquer le nom et l'ancienneté auprès des employeurs précédents pour une période de dix (10) ans (feuille(s) supplémentaire(s) jointe(s), si nécessaire :

Nom et adresse de l'employeur Longueur du service

_____ year(s) from _____ à _____
_____ year(s) from _____ à _____
_____ year(s) from _____ à _____

10. Expérience:

Cela devrait couvrir les dix (10) dernières années d'expérience. (Joint autant de pages que nécessaire pour montrer l'implication du personnel dans les projets en utilisant le format ci-dessous).

1. Nom: _____
2. Nom et adresse du propriétaire : _____
3. Nom et adresse de l'Ingénieur du propriétaire : _____
(Consultant)
4. Indiquer les caractéristiques du projet
(détails du projet
composants et tout autre élément particulier
intérêt lié au projet) _____
5. Montant du contrat exprimé en
Devise (HTG ou USD) : _____
6. Poste : _____
7. Structures pour lesquelles l'employé
était responsable : _____
8. Période d'affectation: from _____ (mois) _____ (années)
:to _____ (mois) _____ (années)

Nom et signature de l'employé

Il est certifié que le personnel ci-dessus peut être affecté à ce projet, si le contrat est attribué à notre société.

(Lieu et date) (Le représentant autorisé)

ANNEXE G1

ÉQUIPEMENT MINIMUM REQUIS POSSÉDÉ/LOUÉ/EN VERTU DE L'ENTENTE SOUSCRITE EN VERTU DE L'ENTENTE DONNÉE EN GAGE POUR LE PROJET PROPOSÉ

Nom du projet proposé : **Édifice de la nouvelle école St. Laurent**

Lieu du projet : **Les Cayes Haïti**

Description (Type, Modèle, Marque)	Non. de Chaque	Année de Fabriquer	Propriété 1] Loué 2] /Sous Achat Accord 3]	Capacité	N° moteur N° de carrosserie	Condition	Présent Emplacement
Pelle, pelle rétrocaveuse 0,9 – 1,1 cum capuchon.							
Benne							
Compresseur d'air, 250 cfm							
Marteau-piqueur (U/W)							
Bar Bender/Bar Cutter (20mm max.)							
Bétonnière portative, capacité de 1cu.m							
Vibrateur en béton (50mm dia.) type avec unité à essence							
Générateur							

Nom de l'entreprise/du demandeur

Signataire autorisé

Date : _____

Notes:

1] L'entreprise candidate doit énumérer ci-dessous les unités d'équipement qu'elle possédait, en vertu d'un contrat de location ou d'achat qu'elle s'engage à utiliser exclusivement dans le projet.

Les données requises incomplètes comme indiqué ci-dessus seront disqualifiées.

a] Dans le cas d'une coentreprise, chaque associé ou cabinet membre doit séparer les informations et dûment accompli.

2] L'équipement avec contrat d'achat doit appartenir au moment de l'appel d'offres.

ANNEXE H

AFFIDAVIT D'INSPECTION DU SITE

I, (Représentant du soumissionnaire), majeur, (état civil), philippin et résidant à (Adresse du Représentant), sous serment, dépose et déclare par la présente :

1. Que je suis le (Position dans le soumissionnaire) du (Nom du soumissionnaire), avec un bureau à (Adresse du soumissionnaire) ;
2. Que j'ai inspecté le site pour le _____
3. Que je fais cette déclaration dans le cadre de l'exigence de la proposition technique du (Nom du soumissionnaire) pour la nouvelle école proposée et la réhabilitation du bâtiment scolaire existant.

EN FOI DE QUOI, j'appose ma signature en ce ____ jour de ____, 2022 à _____, Haïti.

AFFIANT

SOUSCRIT ET ASSERMENÉ devant moi ce _____, jour de ____ 2022, après m'avoir présenté sa carte d'identité n° _____

(Notaire public)

Jusqu'à _____
No. _____ d'identification
Date _____
Place _____

N° de l'article _____
N° de page _____
N° de livre _____
Série de _____

ANNEXE I

EXEMPLE DE CALENDRIER DE PAIEMENT

**Entrepre
neur**

**Prix du
contrat :**

Paiements	Mois	Quand l'accomplissement du progrès atteint	Pourcentage payé	Quantité	Recouvrement pour paiement anticipé	Déduction pour l'impôt sur le revenu de 2 % <i>en vertu de la section 5.4</i>	Montant de la rétention (10% du prix du contrat)	Net payé
Acompte			20%	0.00				0.00
Paiement-1		40%	40%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Paiement-2		70%	30%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Paiement-3		90%	20%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Paiement-4		100%	10%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Paiement final après 6 mois DLP								0.00
TOTAL				-	-	-	-	0.00

Paiement total effectué plus la taxe déduite de 2%

-

Remarque : La garantie de paiement anticipé ou le cautionnement de paiement anticipé sera remis à l'entrepreneur après l'émission du paiement 4

Organisation : _____

Nom du représentant autorisé : _____

Poste : _____

Signature : _____

Date : _____

ANNEXE J

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DU SOUMISSIONNAIRE

Date :

À : **CATHOLIC RELIEF SERVICES**

À l'attention de : **Akim Kikonda**
Représentant de pays

Nous, soussignés, déclarons que :

- a) J'ai examiné et n'avons aucune réserve sur le plan technique et le coût de construction, y compris les additifs, pour le _____
- b) Je / Nous proposons d'exécuter les travaux pour le présent contrat conformément aux dessins de conception, aux spécifications, au devis de quantités, aux conditions générales et spéciales du contrat accompagnant la présente déclaration.
- c) La déclaration de notre soumissionnaire sera valide pour une période de 90 jours civils à compter de la date fixée pour la soumission de la lettre d'intention de participer aux travaux de construction conformément aux documents requis, et elle restera contraignante pour nous et pourra être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période;
- d) Si notre offre ou notre déclaration sous serment est acceptée, nous nous engageons à obtenir une garantie de performance d'un montant de vingt pour cent (20%) du prix du contrat pour la bonne exécution du contrat et une garantie de paiement anticipé équivalente à vingt pour cent (20%) du prix du contrat;
- e) Notre cabinet, y compris tous les sous-traitants ou fournisseurs pour toute partie du contrat, sont des nationalités d'Haïti et sont résidents de cette région;
- f) Notre société, ses sociétés affiliées ou filiales, y compris tout sous-traitant ou fournisseur pour toute partie du contrat, n'a pas été déclarée inéligible par Catholic Relief Services USCCB;
- g) Je comprends que cette déclaration, ainsi que votre acceptation écrite de notre intention de participer à la réparation et à la construction d'un immeuble de bureaux et d'entrepôts (« la construction ») inclus dans votre notification d'attribution, constitueront un contrat contraignant entre nous, jusqu'à ce qu'un contrat formel soit préparé et exécuté;

- h) Nous comprenons que vous êtes tenu de n'accepter que la plus haute qualité de fabrication telle que dictée par les conceptions et les spécifications partagées à tous les soumissionnaires avant cette déclaration et que notre cabinet accepte de respecter, d'observer cette norme établie par votre organisation.
- i) Je/Nous certifions/confirmons également que le soussigné est un représentant dûment autorisé de l'entreprise contractante et qu'il a le plein pouvoir et le pouvoir de faire, d'exécuter et d'exécuter tous les actes nécessaires pour participer, soumettre l'offre et signer et exécuter le contrat qui s'ensuit pour le _____
- j) Je reconnais que le défaut de signer chaque page de ce formulaire de déclaration, y compris les plans techniques, les spécifications et la nomenclature, constitue un motif de rejet de notre offre et de notre participation.

S'il s'agit d'une seule entreprise, le « Nous » ci-dessus doit être remplacé par « Je » et aucun représentant autorisé n'est nécessaire s'il signe ce document.

Nom : _____

Organisation : _____

Poste/Titre : Pourrait être propriétaire si entreprise individuelle ou président du conseil d'administration si la société

Signature : _____

Date : _____

Mandataire:

Nom : _____

Organisation : _____

Poste/Titre : _____

Signature: _____

Date : _____

ANNEXE K

FORMULAIRE D'APPEL D'OFFRES

De : *(Nom de l'administrateur/propriétaire/gérant)*
(Nom de l'entreprise)

Adresse: *Adresse de l'entreprise*

Nous, soussignés, avons terminé notre inspection de la documentation relative à l'appel d'offres pour les travaux proposés et déclarons ce qui suit :

- 1) Nous confirmons que nous avons effectué des inspections détaillées du site et que nous avons vérifié et modifié les quantités nécessaires pour répondre à l'étendue globale des travaux indiqués.

Nous avons inclus / non inclus une liste distincte de quantités d'œuvres supplémentaires que nous jugeons nécessaires pour répondre à la portée des travaux.

- 2) Pour compléter les travaux proposés conformément aux conditions du contrat, au cahier des charges et aux dessins (après évaluation de la quantité totale de travaux, y compris les coûts des travaux supplémentaires), nous avons besoin de la somme de:

(mots)_____

(chiffres)_____

Cette somme comprend tous les coûts directs des travaux sur site (achat de matériel, transport, main-d'œuvre, travaux temporaires et autres coûts d'installation, etc.), y compris tous les coûts indirects (frais généraux, réunions, cérémonies, retenues à la source, paiements de prestations sociales, permis et licences, etc.) et autres coûts divers pour mener à bien le projet.

- 3) La période du contrat de construction est de ___ mois civils à compter de la date de début convenue, pour inclure tous les week-ends, jours fériés nationaux et conditions météorologiques saisonnières.
- 4) Nous confirmons que nous sommes en mesure de commencer immédiatement avec les travaux, la date exacte à déterminer avant la signature du contrat.
- 5) Nous acceptons de respecter cette offre pour la période de 90 (quatre-vingt-dix) jours à compter de la date fixée pour la date limite de soumission et cette offre restera

contraignante pour nous et pourra être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période.

- 6) Nous confirmons que nous avons lu et accepté les conditions et procédures de la demande de propositions (RFP).
- 7) Nous confirmons que nous :
- a) n'ont pas tenté de subvertir le processus d'appel d'offres;
 - b) n'avoir aucun conflit d'intérêts concernant les travaux proposés;
 - c) n'ont pas été condamnés pour une infraction concernant la déontologie.
 - d) n'ont pas été coupables d'une grave erreur d'interprétation dans la fourniture d'informations;
 - e) n'ont pas été reconnus coupables d'avoir manqué à leurs obligations contractuelles par d'autres parties;
 - f) ne figurent sur aucune liste de parties sanctionnées publiée par les agences gouvernementales locales d'Haïti.
- 8) Nous confirmons les détails de l'enregistrement de notre société comme suit:

(Nous avons joint une copie de l'enregistrement de notre société pour référence)

- 9) Nous confirmons que nous avons :
- a) l'équipement adéquat et l'accès aux ateliers;
 - b) des gestionnaires de personnel technique expérimentés et une main-d'œuvre qualifiée;
 - c) un bon bilan et des références de clients précédents.
 - d) Certifié que tous les documents soumis à l'appui de notre société
L'identification est vraie et correcte et nous comprenons que toute forme de fausse déclaration est un motif valable de disqualification immédiate de notre société sur ce processus d'appel d'offres.

Signé au nom de *(nom de l'entreprise)*: _____

Par *(signature, nom et capacité)* _____

Date _____

Section 1V – Modèle de contrat de construction

Veillez vous référer au modèle de contrat de construction bilingue en format pdf ci-joint.